

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 24/2023	Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à diverses rues de Marolles.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,


Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAÏN conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Anne FERREIRA, Roland TIBI représenté par Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Noémie ARNOFFI représentée par Jean-Pierre VANHAVERE, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN représenté par Claude DUROUX.**Absents** : /

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Considérant** que la commune projette d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie du type LED;**Considérant** que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : SOLLICITE** le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie du type LED pour un montant de 160 666.66 € HT, soit 192 800.00 € TTC.**ARTICLE 2 : SOLLICITE** une subvention à la hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2023 section investissement.**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 6 avril 2023
Dominique HUMEZ
Secrétaire de séance
Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-BrieLe présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.